Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260130-202601_IV_A-DE

RIEC SUR BÉLON RIEG

DEPARTEMENT DU FINISTERE

-

MAIRIE DE RIEC SUR BELON

-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,

Le 12 janvier à 18 heures 45, le Conseil municipal, légalement convoqué le 06 janvier, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MIOSSEC Sébastien, Maire.

Etaient présents (23) : S. MIOSSEC, J. TALGORN, C. HUS, V. PRUVOST, D. CADO, A. MARSILLE, V. PENNOBER, C. HENNÉ, C. FLORIT, D. LE NOC, B. LE COZ, O. BARBEDETTE, S. LE BRETON, S. LE SQUER, C. POULHALEC, C. KERYHUEL, C. CIAPA, E. HERNIGOU, G. PILORGÉ, S. LANGLAIS, K. LE CARRE, C. MESTRES (arrivée à 18H55), Y. GUILLOU.

Absent représenté (3) : F. PENCHE à A. MARSILLE, J FURIC par V. PRUVOST., C. NERZIC par E. HERNIGOU

Absent non représenté (0) :

S. LANGLAIS a été nommée secrétaire de séance.

OBJET	**IV** **a– DIVERS : DECISIONS L 2122 22 : COMPTE-RENDU**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 04 juin 2020 portant délégation d'attributions à monsieur le Maire,

Vu le compte rendu des décisions prises en vertu de ces délégations,

Prend acte,

Le 22/12/2025

Passe et signe avec la société ARB'OREA PAYSAGE sis, 12, rue de la Monnaie, 56000 Vannes mandataire solidaire du groupement conjoint avec le bureau 2LM, portant sur la réalisation d'une mission de maitrise d'œuvre pour l'aménagement de plusieurs rues du centre bourg. La rémunération provisoire est fixée à de 39 650€ HT.

Le 22/12/2025

Effectuer les virements des crédits tels que présentés ci-après ; (tableau)

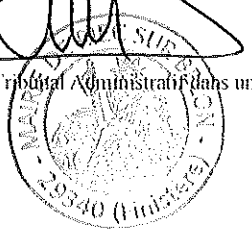
INVESTISSEMENT DEPENSES			
Opération	Chapitre	compte	Crédits à prévoir
1190	21	21351	430,00 €
1190	21	2188	1 170,00 €
1060	21	21578	- *1 600,00 €*
TOTAL BESOIN			**- €**

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
Chapitre	compte	Crédits à prévoir
14	739221	1 700,00 €
11	60622	- *1 700,00 €*
TOTAL BESOIN		**- €**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260130-202601_IV_A-DE

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Sébastien MIOSSEC



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.